

La Belgique a-t-elle encore peur de son passé colonial ?

Face à la volonté des autorités belges de transférer les archives coloniales, des historiens s'insurgent. Nous reprenons ci-dessous l'introduction écrite par Léon Saur ainsi que trois documents : un texte écrit par un collectif de historiens, une carte blanche et une lettre ouverte à destinations du premier ministre et du ministre des affaires étrangères belges.

La période de latence de 50 ans achevée, les archives coloniales belges sont accessibles comme les autres archives publiques depuis 2012. Elles sont conservées et consultables au SPF (service public fédéral) Affaires étrangères, rue des Petits-Carmes, Bruxelles. A la grande satisfaction des chercheurs. En décembre 2014, le SPF et les AGR (Archives générales du Royaume) ont signé un accord. S'il est appliqué, les quelque 10 km d'archives coloniales seront transférés dans un dépôt bruxellois des AGR (dépôt Cuvelier). A priori, rien de plus normal. Et pourtant...

Officiellement, le SPF Affaires étrangères veut faire des économies et les chercheurs seront aussi bien servis aux AGR, dont c'est le métier. Or, (1) la loi est telle que le SPF devra payer le conditionnement et le déménagement des archives. Il lui en coûtera plusieurs centaines de milliers d'euros. Quant aux AGR, elles sont à

bout de ressources financières vu les politiques d'économies drastiques imposées par le gouvernement fédéral aux services publics. (2) Au SPF, les archives sont accessibles les jours ouvrables (de 9h à 16h), sans passage obligé chez les archivistes. Au dépôt Cuvelier, elles le seront trois jours/semaine (9h-12h et 13h-16h30), moyennant « un rendez-vous préalable convenu avec l'archiviste ». Autrement dit, une importante réduction des horaires d'ouverture (19h30 au lieu de 35h) et d'indépendance du chercheur ! Ceux venant de l'étranger seront évidemment les plus touchés : aujourd'hui, chaque semaine passée à Bruxelles permet de consulter les archives cinq jours sur sept ; demain, trois jours. Où sont les économies ? Où est la qualité de service équivalente à celle que les chercheurs connaissent aujourd'hui au SPF ?

Les AGR disposant déjà de 19 dépôts répartis sur l'ensemble du territoire belge, il serait plus simple de laisser les archives coloniales en place et de considérer que les locaux du SPF qui les abritent sont le vingtième dépôt. Cerise sur le gâteau, cela ne coûterait rien aux finances publiques. De plus, la très complète bibliothèque africaine, qui complète les archives coloniales et est aujourd'hui accessible dans la même salle que celles-ci, est appelée à demeurer au SPF. Bref, la position des autorités belges semble incohérente, au point que certains croient déceler une manœuvre visant à enterrer les archives coloniales belges. Et s'ils avaient raison ?

08/04/2015

LÉON SAUR

UN NOUVEL ENTERREMENT POUR LES ARCHIVES COLONIALES BELGES ?

COLLECTIF DES 30 HISTORIENS

(MISE À JOUR LE 16 DÉCEMBRE 2014)

Un vent d'inquiétude souffle sur la communauté des chercheurs qui travaillent sur l'Afrique coloniale belge quand on connaît la place que les documents du service Archives africaines du SPF Affaires étrangères occupent dans leurs enquêtes. Il se dit en effet de plus en plus ouvertement que les Affaires étrangères seraient sur le point de signer une convention cédant ledit service aux Archives générales du royaume (AGR). D'évidence, les chercheurs et le public intéressé à consulter les archives coloniales belges n'ont rien à gagner dans une telle opération. Bien au contraire...

Certes, le service a longtemps eu la fâcheuse réputation d'interpréter de façon très restrictive la condition dérogatoire qui permet – sous condition – la consultation des archives publiques après trente ans. Quoi que disent ceux qui continuent à lui tailler pareille tunique, il y a plusieurs années déjà que celle-ci n'est plus de mise et que nous pouvons personnellement témoigner de l'esprit d'ouverture du personnel du service envers les chercheurs et le public.

Cela, d'autant plus qu'en application de la loi sur les archives fixant la période de latence à cinquante ans, toutes les pièces sont désormais consultables sous le régime de droit commun depuis 2010 et plus encore 2012. Nul n'ignore en effet que le Congo est devenu indépendant en 1960, le Rwanda et le Burundi en 1962. Un transfert aux AGR ne changerait donc rien au cadre légal qui régit aujourd'hui la consultation des archives coloniales.

En ces temps de pénurie budgétaire, on veut supposer que la diminution des dépenses est la raison qui motive les Affaires étrangères à se dessaisir de ses archives coloniales. Nonobstant, on peut aussi à bon droit considérer que cette perte de patrimoine et de prestige permettra au SPF d'économiser (au mieux) des bouts de chandelle, tant est réduite l'équipe qui s'occupe desdites archives et qu'en l'espèce, le SPF ne supprime pas son département des archives puisqu'il garde ses archives diplomatiques.

D'une part, on peut se demander où sont les économies réelles pour le budget général de l'État, car les éventuelles minimales diminutions de dépenses dans le budget des Affaires étrangères seront largement compensées par une augmentation dans celui de la Politique scientifique, dont dépendent les AGR. Même si l'opération s'avérait blanche pour l'État en matière de personnel, le budget fédéral devra déboursier plusieurs centaines de milliers d'euros pour payer le transfert des quelque dix km archives coloniales des caves des Affaires étrangères vers les entrepôts des AGR. Où sont les économies réelles escomptées ?

D'autre part, les AGR sont loin d'avoir classé et mis en ligne les 265 km de documents et les 25 km de livres que leurs dix-huit dépôts recèlent. En outre, les modifications législatives survenues en 2009 et 2010 sur la conservation des archives imposent désormais le versement aux AGR de tout document produit par les administrations de l'État et vieux de plus de trente ans (cent auparavant). Le travail ne manque et ne manquera donc pas pour les AGR, qui ont en outre entrepris la numérisation des registres paroissiaux et d'état civil, sans oublier les registres et les tables décennales de l'état civil.

Par ailleurs, les AGR sont, elles aussi, soumises à ce point aux politiques drastiques du gouvernement fédéral que la presse envisage leur possible fermeture. On se demande dès lors où elles trouveront les moyens humains et financiers indispensables à la bonne réception des

archives coloniales et à l'accueil des chercheurs et du public intéressés. On peut aussi s'interroger sur la longueur du délai entre le moment où débutera l'emballage de la dizaine de kilomètres d'archives coloniales aux Affaires étrangères, et celui où elles seront effectivement rouvertes à la consultation aux AGR. Il faudra du temps, probablement beaucoup de temps, pendant lequel ces archives seront inaccessibles.

Bref, nous pensons que le gouvernement belge n'ira pas jusqu'à fermer les AGR, mais peut-on raisonnablement croire qu'il leur fournira les moyens supplémentaires indispensables à une valorisation rapide des archives coloniales obtenues des Affaires étrangères ?

Les AGR auront également besoin de temps et de moyens pour former un personnel apte à aider efficacement les chercheurs, surtout les plus jeunes et les débutants, belges et étrangers, qui travaillent dans ces archives spécifiques. Cela, sans même parler du public intéressé, mais non averti, qui fréquente de plus en plus les archives coloniales. Il faudra plus de temps encore si le personnel des AGR doit égaler la disponibilité et la compétence du personnel actuel ; autant de qualités qui ne nous paraissent d'ailleurs à ce point possibles que dans une microstructure comme le service Archives africaines des Affaires étrangères, non dans une institution telle que les AGR, forcément bureaucratisée (la bonne volonté et la motivation du personnel de celles-ci ne sont pas en cause).

Faute de trouver ce transfert pertinent, nous nous interrogeons : d'aucuns n'auraient-ils pas trouvé là un moyen d'« enterrer » (une fois encore !) les archives coloniales pour de longues années ? Et si ce nouvel « enterrement » n'est pas le but réel, il pourrait bien être la conséquence pratique d'un déménagement qui bénéficiera d'autant moins aux chercheurs et au public, qu'il s'opérera en des temps de sévère disette budgétaire et d'évidentes restrictions à l'action des services publics, dont les AGR font partie.

Nous demandons donc à M. le Ministre des Affaires étrangères de bien vouloir reconsidérer le dossier et d'arrêter une opération qui, d'une part, est coûteuse pour son département et pour le budget de l'État en ces temps de restrictions budgétaires ; d'autre part, donne à penser que la Belgique continue à avoir peur de son histoire coloniale.

Signataires (par ordre alphabétique) :

- Karel Arnaut, Anthropologue KULeuven ;
- Lancelot Arzel, professeur agrégé d'histoire, Centre d'Histoire de Sciences-Po ;
- Jean-Pierre Chrétien, Directeur de recherches émérite au CNRS ;
- Vincent Delcorps, Historien, Assistant à l'UCL ;
- Christine Deslaurier, Chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- Ludo De Witte, Chercheur-auteur ;
- Donatien Dibwe dia Mwembu, Docteur en Histoire ;
- Hélène Dumas, Docteure en Histoire, EHESS ;
- Joseph Gahama, Professor of History, Dean, Faculty of Social Sciences and Business Studies, College of Education, University of Rwanda ;
- Odile Goerg, Professeure d'Histoire de l'Afrique contemporaine, Université Paris Diderot, CESSMA ;
- Alexandre Hatungimana, Professeur d'Histoire à l'Université du Burundi ;
- Bogumil Jewsiewicki, Professeur émérite, Université Laval, Québec, Canada ;
- Marcel Kabanda, Docteur en Histoire ;
- Ernest Kiangi Sindani, Professeur d'Histoire, Point focal du projet "Patrimoine filmé de l'Afrique Centrale", Université de Kinshasa, RDC ;
- Boniface Kizobo O'bweng-Okwess, Docteur en Histoire et Professeur ordinaire à l'Université de Lubumbashi, RD Congo ;
- Emmanuel Klimis, chercheur à l'Université St Louis – Bruxelles ;
- Maëline Le Lay, Chargée de recherche au CNRS/LAM, Bordeaux ;
- Catarina Madeira Santos, Maître de Conférences (EHESS) ;
- Elikia M'Bokolo, directeur d'Etudes à l'Écoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris), Professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa ;
- Melchior Mukuri, Professeur d'Histoire à l'Université du Burundi ;
- Dr. Charles Kabwete Mulinda, Historian, Head of the Department of Political Science at the University of Rwanda ;
- Henri Médard, Professeur d'Histoire contemporaine Aix Marseille Université ;

- Isidore Ndaywel è Nziem, Professeur titulaire au Département des Sciences historiques de l'Université de Kinshasa et Membre correspondant de l'Académie royale des sciences d'Outre-Mer ;
- Dr Jean-Marie Nduwayo, Chef de Département d'Histoire de l'Université du Burundi ;
- Karim Njoya, Doctorant en Histoire, Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Raphaël Nkaka, Docteur en Histoire de Paris 1, Senior lecturer, University of Rwanda ;
- Alain Flavien N'Kisi, Chercheur à l'Université catholique de Louvain ;
- Joana Pereira Leite, Professeur à l'Instituto Superior de Economia e Gestão (ISEG), Universidade de Lisboa (UL), Chercheur Centro de Estudos sobre África, Ásia e América Latina (CESA/ISEG) ;
- Aline Pighin, Doctorante en Histoire et en Histoire de l'Art de l'Afrique contemporaine, Laboratoire CESSMA, Université Paris 7 Denis Diderot ;
- Florent Piton, Doctorant contractuel à l'université Paris 7 Denis Diderot - Laboratoire CESSMA ;
- Yves Robert, Chargé de cours, Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université Libre de Bruxelles Projets "Afrique" ;
- Prof. Paul Rutayisire, Historien, Directeur du Centre de Gestion des Conflits; CASS/Université du Rwanda) ;
- Jacob Sabakivu Kivilu, Professeur ordinaire au Département des Sciences historiques, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Kinshasa. Membre correspondant honoraire de l'Académie royale des sciences d'Outre-Mer de Belgique ;
- Hedi Saidi, Chercheur à l'URMIS-Paris Diderot-Paris VII ;
- Léon Saur, Docteur en Histoire Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
- Dantès Sinziga, Doctorant en Histoire contemporaine à l'Université de Liège ;
- Jan Vansina, John D. McArthur and Vilas research professor emeritus in History and Anthropology at the University of Wisconsin-Madison

LES ARCHIVES COLONIALES BELGES : L'ENTERREMENT D'UN PATRIMOINE PARTAGÉ ?

18 DÉCEMBRE 2014

CHRISTINE DESLAURIER, CHARGÉE DE RECHERCHE À L'IRD

KAREL ARNAUT, ANTHROPOLOGUE KULEUVEN

LUDO DE WITTE, CHERCHEUR-AUTEUR

LÉON SAUR, DOCTEUR EN HISTOIRE PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE

Les historiens qui travaillent sur l'Afrique coloniale belge s'inquiètent, car le service des Archives africaines du Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères va être transféré aux Archives générales du royaume (AGR) dans le cadre de la loi imposant la cession des archives de plus de 50 ans aux AGR. Il n'y aurait rien à redire, sauf que le transfert s'accompagne d'un déménagement physique qui fait craindre un nouvel « enterrement » des archives coloniales belges.

Les AGR disent vouloir conserver l'intégralité des 10 km d'archives coloniales et assurent que l'opération, prévue sur trois ans, vise à les reconditionner pour en assurer la conservation à long terme, ainsi qu'à les doter d'instruments de description et d'accessibilité via Internet. Les AGR s'engagent à limiter à deux semaines l'indisponibilité des unités archivistiques en phase de reconditionnement ou de déménagement. Dont acte !

Hélas, les premières mesures connues ne vont pas dans le bon sens. Les archives coloniales seront transférées au dépôt Joseph Cuvelier à Bruxelles qui n'est accessible que trois jours par semaine (9h-12h et 13h-16h30), moyennant « un rendez-vous préalable convenu

avec l'archiviste ». Cela, alors qu'elles sont aujourd'hui consultables tous les jours ouvrables (de 9h à 16h), sans passage obligé chez les archivistes. En clair, les AGR annoncent une réduction des horaires d'ouverture, qui passeront de 35h à 19h30, et d'indépendance puisqu'il faudra désormais un rendez-vous préalable. Comment croire que le transfert se fera alors « au plus grand bénéfice » des chercheurs ? Ceux venant de l'étranger seront les plus touchés par cette sévère diminution du volume horaire : aujourd'hui, une semaine de séjour à Bruxelles permet de consulter les archives cinq jours sur sept ; demain, trois jours. Rien que cela justifie que des chercheurs africains, américains et européens soient contre le transfert et l'interprètent comme une façon déguisée de contrôler leur travail.

Ajoutons les économies drastiques imposées aux services publics. Le directeur général des AGR, Karel Velle, dit qu'elles n'ont plus « aucune marge pour investir ». Or, le transfert prévu sera onéreux pour le budget de l'Etat et on peut craindre que de nouvelles saignées n'aboutissent à enliser le déménagement avec, pour corollaire, une longue inaccessibilité des archives. Le déménagement s'explique d'autant moins qu'on peut respecter la loi sans coût supplémentaire pour l'Etat ni inconvénient pour les chercheurs : les AGR disposant déjà de dix-neuf dépôts différents, les locaux du SPF Affaires étrangères qui hébergent aujourd'hui les archives coloniales pourraient devenir le vingtième et le personnel actuel continuer à y travailler. Il suffirait que les AGR et le SPF en conviennent.

D'autant que les Archives coloniales ne sont pas comme les autres : elles nous ont appris et ont encore beaucoup à nous apprendre sur la Belgique coloniale ; elles sont aussi une source irremplaçable pour l'histoire de la RDC, du Rwanda et du Burundi. Elles ne sont donc pas une propriété exclusive, dont les autorités belges pourraient légitimement disposer à leur guise, mais un patrimoine partagé avec les Congolais, les Burundais et les Rwandais.

Une lettre au Premier Ministre et au Ministre des Affaires étrangères est demeurée sans réponse. Au-delà des questions de recherche, le monde politique ne paraît pas mesurer les enjeux diplomatiques et économiques liés à la spécificité des archives « africaines ». S'il n'y prend garde, l'impression se répandra que la Belgique continue à avoir peur de son histoire coloniale. Vu les plaies encore vives, l'image du pays risque d'en être écornée sur la scène internationale.

LETTRE OUVERTE.
TRANSFERT DES ARCHIVES AFRICAINES
DU SPF AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGR

Bruxelles et Paris, le 2 décembre 2014

A l'attention de Monsieur Charles Michel, Premier Ministre
du Gouvernement fédéral, 16, rue de la Loi, 1000 Bruxelles

et de

Monsieur Didier Reynders, Vice-Premier ministre et
Ministre des Affaires étrangères et européennes, 15, rue des Petits
Carmes 1000 Bruxelles

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires
étrangères et européennes,

Les archives coloniales belges gérées par le service des Archives africaines du SPF Affaires étrangères occupent une place décisive dans les travaux des historiens, belges et étrangers, qui travaillent sur la période coloniale belge et les pays africains concernés. Vous comprendrez donc leur inquiétude d'apprendre que le SPF Affaires étrangères serait sur le point de signer une convention cédant ces archives aux Archives générales du royaume. De notre point de vue, les chercheurs et le public intéressé à consulter les archives coloniales belges n'ont rien à gagner dans une telle opération, ni même les Affaires étrangères ou le budget de l'État.

Certes, le service des Archives africaines a longtemps eu la réputation d'interpréter de façon restrictive la condition dérogatoire qui permettait la consultation des archives publiques belges après 30 ans. Mais il y a déjà plusieurs années que cette réputation n'est plus de mise et nous pouvons témoigner de l'esprit d'ouverture du personnel du service envers ses lecteurs. Par ailleurs, selon la loi fixant la période de latence des archives à 50 ans, l'essentiel des pièces conservées aux Archives africaines est désormais consultable sous le régime de droit commun (depuis 2010 et 2012, puisque le Congo ex-belge est devenu indépendant en 1960, et le Rwanda et le Burundi en 1962). Un transfert aux AGR ne changerait donc rien au cadre légal qui régit aujourd'hui la consultation des archives coloniales.

En ces temps de pénurie budgétaire, on veut supposer que l'espoir d'une diminution des dépenses est la seule raison qui motive les Affaires étrangères à se dessaisir de leurs archives coloniales. Toutefois, on peut à bon droit considérer que cette perte de patrimoine et de prestige permettra au SPF d'économiser (au mieux) des bouts de chandelle, tant est réduite l'équipe qui s'occupe des Archives africaines et qu'en l'espèce, le SPF ne supprime pas son département des archives puisqu'il conserve ses archives diplomatiques.

D'une part, on peut se demander où seraient les économies réalisées pour le budget de l'Etat, car les éventuelles diminutions de dépenses en matière de personnel et de fonctionnement dans le budget des Affaires étrangères seront annulées par une augmentation des dépenses dans la balance globale du budget fédéral. En effet, d'une façon ou d'une autre, celui-ci devra déboursier des centaines de milliers d'euros pour le déménagement des quelque 10 km d'archives coloniales des Affaires étrangères vers les entrepôts des AGR. Où sont alors les économies escomptées pour le budget de l'Etat ou même pour celui des Affaires étrangères ? La législation impose que le conditionnement des archives pour leur transfert aux AGR soit à la charge du déposant : ici,

de toute évidence, il s'agit du SPF Affaires étrangères.

D'autre part, les AGR ne manquent et ne manqueront pas de travail puisque les modifications législatives survenues en 2009 et 2010 sur la conservation des archives imposent désormais qu'on y verse tout document produit par les administrations de l'État et vieux de plus de 30 ans (100 ans auparavant). Or, les AGR sont, elles aussi, à ce point soumises à des économies drastiques que la presse envisageait récemment leur possible fermeture et que le Directeur général des AGR se plaint de ce que celles-ci n'ont plus « aucune marge pour investir ». On se demande dès lors où les AGR trouveront les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne réception des archives coloniales et au bon accueil des publics intéressés. On s'interroge aussi sur la longueur du délai entre le moment où débutera l'emballage des Archives africaines et celui où elles seront effectivement rouvertes à la consultation aux AGR. On peut craindre qu'il faille un temps considérable pendant lequel ces archives seront inaccessibles.

Bref, si l'on peut raisonnablement espérer que votre gouvernement n'ira pas jusqu'à fermer les AGR, peut-on vraiment croire qu'il leur fournira les moyens supplémentaires indispensables à une valorisation rapide des archives coloniales obtenues des Affaires étrangères ? Les AGR auront aussi besoin de temps et de moyens pour former un personnel apte à aider les chercheurs, surtout les plus jeunes et les débutants, qui travaillent dans ces archives spécifiques. Il faudra plus de temps encore si le personnel des AGR doit égaler la disponibilité et la compétence du personnel actuel ; autant de qualités qui ne nous paraissent d'ailleurs possibles que dans une microstructure comme le service Archives africaines des Affaires étrangères.

Les partisans du transfert évoquent l'obligation de se conformer à la loi (qui vaut aussi pour les archives de la Défense nationale belge, mais celle-ci semble moins disposée à obtempérer) et avancent que les AGR ont vocation à rassembler toutes les archives publiques et qu'il

sera plus facile de consulter celles concernant l'Afrique une fois qu'elles y auront été réunies. Cet argument ne paraît pas convaincant. Les archives conservées à Tervuren concernent en effet tout autant l'ancienne Afrique belge : videra-t-on alors le musée au profit des AGR ? On aurait également tort de négliger les Archives du Palais royal, vu le rôle crucial de la monarchie belge au Congo et au Ruanda-Urundi. Elles sont réunies dans un dépôt décentralisé des AGR, alors que les archives du SPF Affaires étrangères sont censées être transférées ailleurs encore. Dans ces conditions, il est difficile de soutenir que le transfert des archives coloniales aux AGR contribuera au rassemblement en un lieu unique des archives africaines de la Belgique.

Certes, on peut, dans l'absolu, adopter le point de vue de Sirius, ne regarder que l'horizon et discuter à l'infini des avantages escomptés dans une perspective à long terme. Mais, à court et à moyen terme, que va-t-il concrètement se passer pour les chercheurs et le public concernés ? Là est le problème. Parmi les informations alarmantes qui finissent par filtrer, on apprend en effet que les Archives africaines ne seraient pas transférées dans les bâtiments centraux des AGR, mais délocalisées dans un dépôt bruxellois dont les horaires et les conditions d'ouverture sont plus restrictifs : ce dépôt est ouvert trois jours par semaine (et, d'après le site des AGR, uniquement sur rendez-vous). Aux Affaires étrangères, les Archives africaines sont accessibles librement, tous les jours ouvrables...

Faute de trouver pertinent ce transfert dans les circonstances actuelles, une trentaine d'historiens s'interroge dans un texte collectif que vous trouverez en annexe et qui commence à circuler dans les milieux scientifiques et les médias : n'y aurait-il pas un risque que les archives coloniales soient « enterrées » pour de longues années ? Ce sont des documents trouvés dans les Archives africaines des Affaires étrangères qui ont permis une percée décisive dans le dossier Lumumba, et ce sont aussi ces archives qui ont contribué à renouveler

en profondeur la connaissance que l'on a de la révolution rwandaise de 1959 et de l'accession du Burundi à l'indépendance. Ces documents ont encore beaucoup de choses à nous apprendre tant sur l'histoire de la RDC, du Rwanda et du Burundi, que sur les relations de la Belgique et du pouvoir colonial avec les populations placées sous son autorité, pour ne même pas parler des relations entre les Belges eux-mêmes.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, comment ne pas croire que l'établissement de la vérité historique est le premier pas vers des relations apaisées entre les nations et les peuples ? Même si l'enterrement des archives coloniales belges n'est pas, nous l'espérons, le but du transfert envisagé vers les AGR, il pourrait bien en devenir la conséquence pratique et un déménagement bénéficierait d'autant moins aux utilisateurs qu'il s'opérerait en des temps de sévère disette budgétaire.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, de bien vouloir reconsidérer le dossier afin d'arrêter cette opération de transfert physique qui sera coûteuse pour le budget national et pourrait nuire à la crédibilité de la Belgique en donnant à penser que celle-ci a peur de son histoire coloniale. Vous avez raison de penser qu'il faut être pratique, économe des deniers publics et respecter la loi. Mais tant qu'à ne pas rassembler toutes les archives africaines belges sur un site unique et vu que les AGR alignent déjà 19 dépôts sur l'ensemble du territoire belge, on peut être imaginatif dans le cadre de la législation en vigueur. Par exemple, pourquoi ne pas simplement laisser les Archives africaines là où elles sont maintenant, dans les locaux des Affaires étrangères, avec le personnel qui y est aujourd'hui affecté, et considérer le tout comme un dépôt supplémentaire des AGR ? Cela n'entraînerait aucun inconvénient pour les lecteurs et n'empêcherait nullement la numérisation des

inventaires et leur publication sur internet. D'autre part, la loi serait respectée et cela ferait de vraies économies pour le gouvernement fédéral ainsi que pour les Affaires étrangères auquel incombe la charge du conditionnement et du transfert envisagés.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre et Monsieur le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, l'expression de notre très haute considération.